

# Programme de rétablissement pour le téloschiste ocellé (population des Grands Lacs) en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour le téloschiste ocellé (population des Grands Lacs), un espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

## La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec [recovery.planning@ontario.ca](mailto:recovery.planning@ontario.ca).

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

## Le résumé du programme de rétablissement

Le téloschiste ocellé (*Teloschistes chrysophthalmus*) est un lichen orange vif frutescent qui pousse sous la forme d'un petit arbuste branchu sur l'écorce et les branches des arbres. La population des Grands Lacs est en voie de disparition en Ontario et est représentée par cinq signalements historiques et une colonie existante. Les signalements historiques sont concentrés le long des rives du lac Érié (parc national de la Pointe-Pelée, Port Rowan) et du lac Ontario (parc provincial Presqu'île, plage Wellington), et une localité aux chutes Niagara. La colonie actuelle se trouve sur l'écorce d'un chêne rouge mûr (*Quercus rubra*) près de la rive du lac Ontario dans le parc provincial Sandbanks. D'après les chiffres du recensement, cette colonie est passée de huit thalles en 2009 à deux thalles en 2018. Le téloschiste ocellé est également extrêmement rare et probablement en déclin dans la portion américaine de la région est des Grands Lacs (nord-ouest de l'Indiana, Michigan, nord de l'Ohio, nord de l'État de New York).

Les besoins en habitat de la population des Grands Lacs sont décrits dans le présent document selon relativement peu de signalements dans le sud de l'Ontario et l'est des États des Grands Lacs. Le substrat approprié comprend l'écorce et les branches d'arbres et d'arbustes à feuilles caduques et de conifères, et (dans une moindre mesure) les traverses de clôture. La population des Grands Lacs est fortement associée aux zones où l'humidité est plus élevée (p. ex. rivage des Grands Lacs, chutes Niagara). Toutefois, sa présence a été signalée récemment plusieurs fois dans des arbres d'ornement situés à l'intérieur des terres. Parmi les autres variables de l'habitat qui semblent être associées à cette espèce, mentionnons le sol calcaire, la forte pénétration de la lumière et la bonne qualité de l'air.

L'objectif recommandé pour le rétablissement à long terme de la population de téloschistes ocellés des Grands Lacs est de protéger la colonie connue du parc

provincial Sandbanks et toute nouvelle colonie qui pourrait être découverte à l'avenir. Afin d'y parvenir, les objectifs recommandés pour cette espèce sont les suivants :

1. Maintenir la colonie connue et les colonies qui pourraient être découvertes à l'avenir grâce à la protection, à la gestion et à la surveillance de l'habitat.
2. Effectuer des relevés dans des habitats qui pourraient très bien convenir dans tout le sud de l'Ontario.
3. Fournir du matériel de communication et de sensibilisation aux propriétaires fonciers, aux groupes de la conservation et aux municipalités des alentours du parc provincial Sandbanks.
4. Entreprendre des recherches pour combler les lacunes dans les connaissances.

Le téloschiste ocellé est un épiphyte et a besoin de conditions de niche écologique appropriées pour subsister dans un site existant et se disperser. Il est recommandé que les zones prescrites comme habitat pour cette espèce s'étendent sur un rayon d'au moins 100 m de chaque occurrence documentée. Un rayon d'au moins 50 m du téloschiste ocellé protégera les thalles individuels en limitant les activités humaines qui peuvent nuire 1) au thalle, 2) à l'arbre ou l'arbuste hôte et 3) aux conditions de niche écologique (p. ex. humidité, lumière, etc.) entourant l'arbre ou l'arbuste hôte. Un autre rayon minimum de 50 à 100 m du téloschiste ocellé protégera un habitat propice à la colonisation et à la dispersion locale en limitant les activités humaines qui peuvent compromettre la qualité de l'habitat.